

Newsletter

Avril – mai – juin 2022

« **Jouer est une nécessité et un droit pour les enfants** », comme l'a décrété l'Assemblée Générale des Nations Unies en 1959, et il est du devoir des adultes de le respecter.

Les jeux pour enfants sont synonymes d'activité, de développement et d'initiation à la vie adulte. Ils sont une source d'affirmation de soi, de motivation, de satisfaction et d'interaction sociale.

Mais qu'en est-il dans le cas d'enfants présentant un quelconque handicap ? Tous ces bénéfices sont démultipliés, au point que **le jeu devienne un terrain fertile essentiel à leur développement social, cognitif, sensoriel, prescriptif, affectif et communicatif !**

Une newsletter ordinaire sur des **enfants « extra » ordinaires** !

Bonne lecture,

L'équipe de votre RPE

Retrouvez toutes nos informations
et plus encore sur notre Padlet :
[Pôle Petite Enfance CCPH \(padlet.com\)](https://www.padlet.com/pole-petite-enfance-ccph)



Comment favoriser le jeu de l'enfant en situation de handicap ?

Vous, professionnelles de la petite enfance, exprimez régulièrement vos doutes et vos peurs concernant le jeu : « *Suis-je capable de répondre aux besoins de jeu des enfants en situation de handicap ?* ».

Cette peur de mal faire est basée sur une réflexion initiale qui ne soulève peut-être pas la bonne problématique : aborder l'enfant à travers son handicap et ses limites (*corporelles, cognitives, relationnelles, ...*) nous empêche de le rencontrer dans ce qu'il est en tant que personne – comme tout enfant et individu – avec ses propres goûts, envies et besoins.



Jouer ou stimuler ?

Les professionnelles ont parfois des difficultés à trouver leur place dans le jeu avec les enfants en situation de handicap. En voulant aider et contribuer au développement de l'enfant, ils utilisent le jeu – en pensant bien faire et parfois inconsciemment – comme un outil de stimulation pour l'enfant. Parfois, les professionnelles répondent même à une attente implicite ou explicite des parents. Pourtant, en agissant ainsi, ils empêchent l'enfant en situation de handicap de jouer librement.

Le jeu, un besoin fondamental pour tout enfant

Selon Pauline Kergomard, pédagogue du 19^{ème} siècle, « **Le jeu, c'est le travail de l'enfant, c'est son métier, sa vie** ». Pourquoi les enfants en situation de handicap échapperaient-ils à ce constat ? Alors, faisons leur confiance.

Pour l'association Une Souris Verte, ce que l'on appelle couramment le jeu « libre » est le véritable jeu qui ne peut exister que dans le cadre d'une libre expérimentation. Il permet alors à l'enfant :

- **De vivre des moments de plaisir puisqu'il choisit de façon spontanée des jeux qui l'intéressent et correspondent à ses goûts,**
- **De découvrir et d'incarner un rôle d'acteur car il mène le jeu comme il le souhaite,**
- **De créer du lien avec d'autres enfants et d'autres adultes, à travers le jeu partagé.**

Mais quand les moyens d'expression ou d'actions de l'enfant sont limités, comment favoriser son jeu libre ?

La posture de l'adulte : en retrait mais disponible

La posture des professionnelles de la petite enfance est déterminante dans le climat de jeu proposé aux enfants.

Ainsi, pour permettre le jeu libre, il convient de favoriser les éléments suivants :

- **Afin d'apporter un environnement sécurisant pour l'enfant, une présence physique en se situant à proximité doit être privilégiée. Il appartiendra à l'enfant de choisir de solliciter l'adulte s'il le souhaite.**
- **Éviter autant que possible d'intervenir dans le jeu de l'enfant, afin de lui laisser la possibilité de devenir acteur de ce temps ludique.**
- **Il est important de laisser l'enfant choisir les jouets qui l'intéressent, même s'ils ne paraissent pas correspondre à son âge.**
- **De la même façon, il convient de laisser jouer l'enfant comme il veut avec les jouets. En détournant l'utilisation première des objets, l'enfant contribuera au développement de son imaginaire.**

Ce positionnement est intéressant pour tous les enfants car il permet à chacun, quelles que soient ses capacités, de jouer librement. Lorsque l'adulte, par son observation, repère une intention de jeu qui ne peut pas être complètement réalisée de façon autonome par l'enfant, il peut alors accompagner l'enfant dans son action par exemple en guidant le geste ou en proposant une installation favorisant. A ce titre, il est primordial de faire varier les installations de l'enfant pour lui permettre de développer des liens avec les autres enfants.

En posture de retrait tout en étant disponible, la professionnelle doit pouvoir veiller à ce que le jeu se déroule dans de bonnes conditions. **Pour les enfants dont les moyens d'expression ou d'action sont limités, la professionnelle doit rester sensible aux signaux de l'enfant, même petits, pour pouvoir respecter son désir.**

Aménagement des espaces : favoriser la mise en jeu

L'environnement de jeu a aussi toute son importance. Il convient de permettre la libre circulation des enfants ainsi que la mise à portée de main des jouets, conditions nécessaires pour qu'ils puissent choisir par eux-mêmes ce à quoi ils veulent jouer et comment. Cela étant, il ne suffit pas de mettre à disposition des caisses de jeu. Les professionnelles doivent créer des coins spécifiques qui favoriseront la mise en jeu.

Pour répondre au mieux aux besoins des enfants, ces espaces peuvent se penser et se construire sur le principe de la classification ESAR (*Exercices, Symbolique, Assemblage et Règles*). Cet outil permet l'analyse psychologique, la classification et l'aménagement des espaces ludiques. Il permet de s'assurer que les espaces de jeux mis à disposition des enfants couvrent l'ensemble de leurs besoins de jeux.

Il est important de prévoir dans chaque espace une richesse sensorielle des objets, dans l'idée que chaque enfant, quelque soit son éventuelle déficience, puisse avoir accès à des jouets de chacune des catégories sensorielles. Ainsi, chaque coin de jeux devra comporter différents touchers, visuels, sonores, ... Et si le commerce n'offre pas toujours cette diversité, place au bricolage ! Vous, assistantes maternelles, êtes créatives, place à votre imagination !

Source : lesprosdela petiteenfance

Dans la continuité de ce dossier, votre Relais petite enfance en partenariat avec les Relais de Champagne et Lure, met en place la formation : **Accompagner au quotidien un enfant en situation de handicap (21H00)**
Les 10 et 17 septembre et 1^{er} octobre 2022 à Lure.

Reste 2 places

Objectifs :

Être en mesure de mettre en place un accompagnement adapté aux particularités et au rythme de développement de l'enfant, ainsi qu'un environnement et des actions favorisant le développement de son autonomie.

Points clés :

- **Mettre en place** des conditions propices à la sécurité et au confort de l'enfant avant et pendant les actes quotidiens et adopter une posture bienveillante et une communication verbale / non verbale / paraverbale adaptée aux particularités et aux possibilités de l'enfant.
- **Aider** l'enfant à se laver, à s'habiller / se déshabiller, à s'alimenter et à se déplacer en valorisant ses ressources et ses compétences.
- **Sensibiliser** l'enfant aux règles de sécurité lors des déplacements et des sorties.
- **Adopter une attitude** et une communication appropriées pour désamorcer, apaiser ou faire face à une situation difficile.
- **Repérer** des signes d'alerte, partager ses observations et passer le relais aux professionnels compétents.



Formations continues proposées en 2022

Démarches et modalités d'accès

**Vous souhaitez suivre une formation pour optimiser vos compétences dans un domaine spécifique ?
Bâtir un plan de carrière ? Mieux comprendre et répondre aux besoins de votre employeur ?**

- La formation continue est un droit dont vous bénéficiez dès la première heure travaillée. C'est automatique.
- Vos frais de vie (déplacements, hôtels, restaurants) sont également pris en charge. C'est pratique.
- Les démarches administratives concernant votre inscription sont simplifiées au maximum pour vous et votre employeur.

Les Relais Petite Enfance de Champagny et de Lure s'associent à votre Relais pour la mise en place de plusieurs formations.

Nous vous invitons à vous inscrire dès à présent, nous vous accompagnerons dans les démarches administratives.

rpe@payshericourt.fr ou 03.84.36.60.66.

Droits et devoirs dans l'exercice de son métier (21H00)

Les 21 mai, 11 et 25 juin à Héricourt

Reste 6 places

Objectifs :

- Comprendre et exploiter les documents cadrant son activité salariée en emploi direct en vue de la gérer.
- S'informer sur ses droits et ses obligations et mobiliser ses droits à la formation.

Points clés :

- **Rechercher** la version papier ou numérique des textes réglementaires organisant les droits et obligations de l'employeur et du salarié et s'y repérer en fonction de ses besoins.
- **Utiliser** le simulateur de l'emploi pour déterminer son emploi-repère, son niveau et son salaire en tant que salariée du particulier employeur.
- **Analyser** un bulletin de salaire et ses composantes.
- **Créer** son compte salariée en ligne sur le site du service CESU ou PAJEMPLOI.
- **Identifier**, seule ou accompagnée, ses besoins de professionnalisation et s'orienter vers les instances et dispositifs appropriés pour développer ses compétences : formations, bilan de compétences, VAE.

Préparation du certificat « Sauveteur Secouriste du Travail » (7H00)

Le 11 juin à Champagny.

Reste 1 place

Objectifs :

Effectuer une révision globale de tous les gestes de secourisme et une actualisation des techniques de secourisme.

Points clés :

- **Situer** son rôle de SST dans l'organisation de la prévention et des secours dans l'entreprise.
- **Protéger** de façon adaptée, examiner la victime.
- **Garantir** une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime.
- **Secourir** la victime de manière appropriée.
- **Caractériser et participer** à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention dans une situation de travail.

Construire son projet d'accueil (14H00)

Les 5 et 19 novembre et 10 décembre à Héricourt.

Reste 7 places

Objectifs :

Valoriser l'exercice de son métier en créant son projet d'accueil, tout en l'utilisant au quotidien comme un outil de référence à la relation parent/enfant/professionnel.

Points clés :

- **Mettre en lien** ses orientations éducatives et pédagogiques avec les 10 principes de la charte nationale pour l'accueil du jeune enfant.
- **Expliquer le projet** d'accueil aux parents et s'assurer de son adéquation avec leur projet éducatif en instaurant un dialogue centré sur leurs pratiques et leurs choix éducatifs.
- **Se positionner** en tant que professionnelle sans se substituer aux parents en clarifiant le rôle et la place de chacun.
- **Intégrer dans son projet** d'accueil les modalités de participation et d'implication des familles au quotidien et/ou dans des moments plus spécifiques.
- **Faire évoluer son projet** d'accueil grâce à des temps d'échanges, de partage et d'analyse des pratiques professionnelles.

Prendre soin de soi et prévenir l'épuisement professionnel (14H00)

Les 3 et 10 décembre à Champagny.

Reste 4 places

Objectifs :

Préserver son bien-être et sa santé au travail par une attention à soi et par la mise en place d'actions de prévention de l'épuisement professionnel.

Points clés :

- **Repérer** les risques liés à son activité professionnelle par une approche réflexive.
- **Concilier** ses contraintes professionnelles et son équilibre psychologique.
- **Limiter** l'impact de ses réactions émotionnelles sur son activité professionnelle en les anticipant et les régulant.
- **Amorcer et développer** une réflexion individuelle sur sa pratique professionnelle.
- **S'inscrire** dans un réseau d'écoute et de soutien en se rapprochant des personnes ressources.

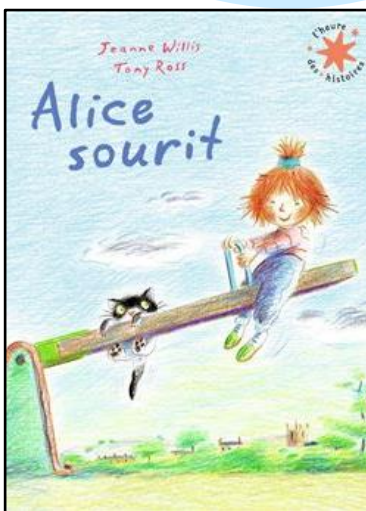
Histoires pour les petits racontées par les grands



Un petit frère pas comme les autres, de Marie-Hélène Delval

Lili-Lapin a un gros souci : son petit frère Doudou-Lapin a beau grandir, on dirait qu'il reste un bébé. Il ne parle pas, il salit tout, il bave et parfois il fait même pipi sur le tapis. Lili a souvent envie de le gronder. Mais quand les autres enfants le traitent de « boudin qui ne comprend rien » elle entre dans une colère terrible !

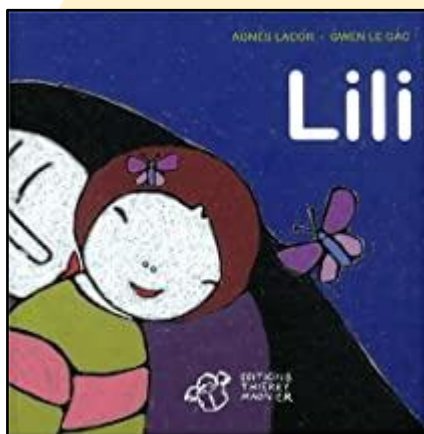
Comment l'aider à faire des progrès, ce Doudou-Lapin qui pousse de travers et qui aime tant les câlins ?



Alice sourit, de Jeanne Willis

Alice est une petite fille comme les autres : malgré son handicap, elle rit, chante, se balance, est heureuse ...

Un petit livre joyeux et émouvant à la rencontre d'une petite fille différente, qui peut quand même devenir une amie.



Lili, d'Agnès Lacor

Lili est la petite sœur du narrateur. Une petite sœur au visage tout rond et aux yeux bridés.

Lui, il sait que sa sœur est différente, qu'elle n'aura pas le même avenir que les autres mais « elle pourra cueillir les fleurs, peindre les murs en couleurs, inventer des porte-bonheur ».

Car sa petite sœur est peut-être différente mais « pour les câlins et les bisous, c'est la meilleure ».

Un très bel album, tout simple sur le handicap, sur la différence. Il montre bien qu'on a tous nos points forts, tous un avenir quel qu'il soit.



La petite casserole d'Anatole, d'Isabelle Carrier

Anatole traîne toujours derrière lui sa petite casserole. Elle lui est tombée dessus un jour. On ne sait pas très bien pourquoi.

Depuis elle se coince partout et l'empêche d'avancer.

Un jour, il en a assez. Il décide de se cacher. Mais heureusement, les choses ne sont pas si simples ...

Impôts 2022



Je suis assistante maternelle, comment dois-je déclarer mes impôts ?

Les salaires qui vous ont été versés en 2021 ont été soumis au prélèvement à la source. Les montants ainsi prélevés seront régularisés avec la déclaration que vous allez déposer au printemps 2022. Il est donc nécessaire d'effectuer votre déclaration de revenus.

Vous avez deux possibilités pour déclarer vos revenus, vous pouvez :

- choisir le régime forfaitaire;
- ou déclarer le montant de votre salaire.

Si vous choisissez de déclarer selon le régime forfaitaire, il faudra déterminer la part imposable en calculant la différence entre :

- **Les rémunérations et indemnités perçues** pour l'entretien et l'hébergement des enfants (*la fourniture des repas de l'enfant par les parents est imposable et peut être évaluée à 4,95€ par jour en 2021*);
- et une **somme forfaitaire représentative des frais engagés dans l'intérêt de l'enfant**, égale à trois fois le montant horaire du Salaire Minimum de Croissance (SMIC) par jour et par enfant. En cas de garde d'enfants porteurs de handicap, malades ou inadaptés (*donnant droit à une majoration de salaire*), la somme est portée à quatre fois le montant horaire du SMIC par jour et par enfant.

Ces sommes forfaitaires ne peuvent être déduites qu'en cas de **garde effective de l'enfant** et pour une **durée au moins égale à huit heures**. Lorsque la durée de garde est inférieure à huit heures, le forfait doit être adapté à cette durée selon la formule $((3 \text{ ou } 4 \text{ SMIC}) \times (\text{nombre d'heures de garde}) / 8)$.

Le montant horaire du SMIC est de 10,25€ de janvier à septembre 2021 et de 10,48€ d'octobre à décembre 2021.

Le montant de la déduction est limité au total des sommes reçues et ne peut aboutir à un déficit.

Déclarez le montant de votre rémunération **après déduction de l'abattement** :

- Lignes 1AA à 1DA si vous êtes employée directement par un particulier;
- Lignes 1AJ à 1DJ si vous êtes employée par une personne morale de droit public ou de droit privé.

De plus, vous devez reporter la fraction exonérée dans la case 1GA ou 1HA (selon votre situation de famille) de votre déclaration.

Si vous renoncez à l'application de ce régime particulier, l'impôt sera calculé uniquement sur le salaire imposable à l'exclusion des indemnités destinées à l'entretien et l'hébergement des enfants.

La fraction imposable doit être déclarée dans la catégorie des traitements et salaires de la déclaration.

Attention : Dans le cas d'une déclaration pré-remplie, **le montant pré-imprimé ne tient pas compte de la fraction exonérée, il doit être corrigé en inscrivant le montant de la partie imposable dans les cases blanches dans la rubrique « traitements et salaires ».**



Du lundi 21 au vendredi 25 mars les services du Pôle petite enfance ont organisé la semaine nationale de la petite enfance avec nombre d'ateliers ludiques, voici un retour de cette semaine riche en moments privilégiés !

Lundi 21 mars « Comptines signées »

Des petites comptines simples et rigolotes pour faire chanter nos mains.

7 assistantes maternelles, 1 maman et 10 enfants présents pour ce joli moment de chansons.



Mardi 22 mars « Bouchons en chemin » et « Sous la montagne »

« Les bouchons en chemin »

Un bouchon qui dévale un rouleau en carton, ça peut bouchonner mais le plus souvent, le bouchon fini par retrouver son chemin.

« Sous la montagne »

Recouverts, découverts, les bonhommes cachés dans les montagnes de sable, de paille ou de branchages jouent à cache-cache.

8 assistantes maternelles et 10 enfants présents pour ces grandes explorations !



Mercredi 23 mars Spectacle musical « Le monde intérieur d'Ezéchiel le petit renard »

Proposé par M. Baptiste Jeandel, praticien du son.

« Ezéchiel le petit renard décide de partir à l'aventure autour du monde. Devant le refus de ses parents, il trouve une alternative en voyageant grâce à la musique, aux sons des instruments du monde et à la puissance des rêves ».

Ces deux représentations, initialement prévues en décembre 2021, ont été reprogrammées les 14 et 23 mars 2022 pour notre plus grand plaisir.

Ce sont au total 35 personnes qui se sont laissées bercer par les sons d'instruments d'ici et d'ailleurs : 12 assistantes maternelles, 2 mamans et 21 enfants.



Jeudi 24 mars « En avant la musique » !

Deux séances proposées par M. Baptiste Jeandel, praticien du son.

Des instruments d'ici et d'ailleurs, des vibrations, des mélodies, des découvertes !

En tout ce sont 10 assistantes maternelles et 19 enfants présents pour ces parenthèses musicales.



Vendredi 25 mars « Poupée russe »

De carton en carton, on trouve des objets qui, une fois réunis, retrouvent leur utilité.

4 assistantes maternelles et 10 enfants présents pour cet atelier ludique.



Merci à toutes et à tous, petits et grands, pour votre participation à cette semaine festive.

Fermeture du service

Mercredi 30 mars de 8H30 à 12H30

Jeudi 7 avril de 13H30 à 16H30

Du lundi 25 au vendredi 29 avril

Jeudi 12 mai de 13H30 à 16H30

Le jeudi 26 et le vendredi 27 mai

Bonne lecture et à bientôt !